

# Scénario 3 : Un engagement pour faire de l'eau et des milieux aquatiques un atout pour le développement du territoire



## Philosophie d'ensemble

**Investir l'eau et les milieux aquatiques comme axe de développement territorial et s'engager sur le retour de la baignade**

- Le **discours fédérateur du SAGE** : faire valoir un **projet de développement socio-économique qui valorise la fonctionnalité de l'eau et des milieux aquatiques dans ses dimensions sensibles** (paysage, usages, ...)
  - au niveau local : valorisation des usages associés aux milieux aquatiques (**proximité**)
  - à l'échelle du Grand Paris : valorisation de la spécificité du territoire, espaces et services de ressourcement dans un contexte de densité urbaine (**attractivité**)
- Un **SAGE développeur** qui s'appuie sur les politiques de l'eau pour **créer de nouveaux espaces collectifs partagés**
- En lien avec ce positionnement, un objectif phare : **le retour de la baignade en Marne à une échéance donnée**
- **La plus value** du SAGE : **occuper l'interface entre le monde de l'eau et celui du développement territorial**
  - Faire valoir la doctrine du SAGE dans les enceintes où le développement territorial est discuté
  - Approche intégrée qui mêle les compétences du développement urbain à la technicité du monde de l'eau
- Un **positionnement politique affirmé** :
  - pour respecter l'engagement sur le retour de la baignade (actions en assainissement)
  - pour porter l'approche fonctionnelle novatrice en matière d'hydromorphologie et d'hydrologie urbaine

## Actions emblématiques de la stratégie

Au-delà du socle, deux axes structurants: **retour de la baignade** et **interface fonctionnalité de l'eau/développement**

- **Retour de la baignade (Marne) : SAGE « pilote »**
  - **Mise en conformité des branchements** sur les secteurs prioritaires, à définir, dans l'optique baignade (feuille de route précise, animation et suivi centralisé, conditionnement des aides)
- **Valorisation de la fonctionnalité eau** dans des espaces publics partagés : **SAGE « intégrateur »**
  - Elaboration d'un référentiel unifié à partir d'une approche paysagère : **étude fondatrice « paysages de l'eau » sur l'ensemble du territoire** qui identifie l'offre de ressourcement, les orientations spatialisées pour développer cette offre, les cadres et dispositifs mobilisables
    - **Marne** : plan de vocation des espaces riverains
    - **Versants et affluents**: trame paysagère mettant en réseau des espaces de l'eau multifonctionnels (ressourcement, ruissellements, continuités, hydromorphologie,...)
    - **Anciens rus**: le SAGE porteur résolu de la recommandation du SDRIF en la matière
  - Promotion d'**opérations ambitieuses en hydromorphologie en lien avec le référentiel**
  - « **Lobbying** » dans la **conception des documents de planification** territoriale, coordination et conseil pour assurer la bonne insertion urbanistique et paysagère des projets techniques

### Atouts

- Une **posture à la fois offensive, proactive et réconciliatrice**
- La mobilisation des objectifs et dispositifs de l'eau pour **des demandes sociales fortes et avérées**
- La possibilité de mobiliser des dispositifs et financement au-delà des politiques de l'eau
- Un **engagement politique sur la baignade à large retentissement** : forte notoriété (rare sinon unique pour un SAGE !) et pression positive pour avancer

### Faiblesses / Risques / conditions de succès

- Un discours pour lequel la **légitimité du SAGE n'est pas acquise**
- Un **réseau d'acteurs à constituer** (politique, technique)
- Un **large champ de thèmes, de compétences, d'instances et d'échelles à couvrir**
- **Risque de ne pas respecter l'échéance baignade** → nécessité d'une approche spécifique et vigoureuse sur les branchements
- Une **vigilance institutionnelle nécessaire** pour garantir les bénéfices écologiques d'une approche « paysages de l'eau »
- Un **engagement et un poids politique des porteurs du SAGE nécessaire** pour ne pas être velléitaire

### Les outils pour la mise en œuvre du SAGE

#### STRUCTURE PORTEUSE

- **5-6 ETP**
- **Missions : entre « pilote » et « intégrateur »**
  - Animation de la CLE et de l'Observatoire
  - Animation du contrôle des branchements sur les secteurs prioritaires (pilote)
  - Lobbying et conseil dans les instances de planification : porter et faire valoir le référentiel « paysages de l'eau ». Double voix élu-service.
  - Animation locale : conception et suivi des projets locaux. S'appuie sur une approche et des compétences intégrées eau-paysage-urbanisme
- **Partenariats** forts avec les acteurs de l'aménagement
- **Type de structure** : Syndicat mixte à l'échelle du territoire avec adhésion des CG voir CR où siègeraient des élus en charge des politiques « eau » mais également de l'aménagement urbain
- **Financement spécifique**

#### PAGD ET REGLEMENT

- Inscrire le **retour de la baignade comme objectif phare** avec les implications qu'il y a derrière
  - Fixer des **grands principes et orientations** qui guideront l'élaboration du référentiel « paysages eau ».
- Notamment : reprise des orientations des documents de planification relatifs aux espaces « eau » :
- ex : disposition du SDRIF sur la réouverture des rus, SRCE

### Les modalités et le rôle de la délibération

**La CLE : lieu de délibération pour faire valoir la feuille de route « baignade » et le référentiel « paysages de l'eau »**

- La CLE **délibère et se positionne publiquement sur les dossiers à enjeux** :
  - sur la **mise aux normes de branchements** en lien avec le retour de la baignade : délibération pouvant aller jusqu'au conditionnement des aides financières
  - sur les **dossiers aménagements** : désigner un « porte parole » de la CLE et préparer le plaidoyer du SAGE
- Les **Commissions Thématiques** préparent les ordres du jour et les délibérations de la CLE : Commission "rivières pour le territoire" et Commission "eau dans le tissu urbain"
- **Fonction d'évaluation, tous les 6 ans**, des actions conduites par les maîtres d'ouvrage, y compris dans le domaine du développement territorial, au regard du référentiel « paysages eau » et de la feuille de route « baignade »